

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 D 00863

Numéro SIREN : 812 095 834

Nom ou dénomination : A.A.D Avocats

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/021817

Copie certifiée conforme

SELARL AAD AVOCATS

42 rue de Metz

31000 TOULOUSE

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022*

Activité principale de l'entreprise : ACTIVITES JURIDIQUES

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal

Fait à BALMA
Le 05/05/2023

DUTAU Marc
Expert-comptable

POLE SUD HAUTE GARONNE
1 ESPL ALBERT SCHWEITZER

31130 BALMA
05 61 25 33 33

SELARL AAD AVOCATS

42 rue de Metz

31000 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	6 à 8
- <i>Détail Compte de résultat</i>	9 à 11
DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasse 2065</i>	12 et 13
- <i>Liasses 2050 à 2059-F</i>	14 à 31

POLE SUD HAUTE GARONNE

1 ESPL ALBERT SCHWEITZER

31130 BALMA

05 61 25 33 33

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SELARL AAD AVOCATS
42 rue de Metz
31000 TOULOUSE

relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	922 177 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	342 201 Euros
- Résultat net comptable,	34 867 Euros

Fait à BALMA
Le 05/05/2023

DUTAU Marc
Expert-comptable

SELARL AAD AVOCATS

42 rue de Metz

31000 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS

POLE SUD HAUTE GARONNE

1 ESPL ALBERT SCHWEITZER

31130 BALMA

05 61 25 33 33

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 925	640	1 285	1 285		
	Fonds commercial (1)	100 000		100 000	100 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	541	407	134	202	68-	33. 70-
	Autres immobilisations corporelles	22 396	16 226	6 170	7 745	1 575-	20. 34-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	14 670		14 670	14 670		
	Total II	139 531	17 273	122 258	123 902	1 643-	1. 33-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	208 388	2 131	206 257	92 439	113 818	123. 13
	Autres créances	36 478		36 478	2 710	33 768	NS
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	499 400		499 400	399 400	100 000	25. 04
	Disponibilités	57 419		57 419	69 058	11 639-	16. 85-
	Charges constatées d'avance (3)	366		366	878	512-	58. 35-
	Total III	802 050	2 131	799 919	564 484	235 435	41. 71
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	941 581	19 404	922 177	688 386	233 792	33. 96

(1) Dont droit au bail

(2) Dont a moins d'un an

(3) Dont a plus d'un an

14 670

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 105 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	105 000	105 000		
	Réserves				
	Réserve légale	10 500	10 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	408 425	366 532	41 893	11.43
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	34 867	55 393	20 526	37.05
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	558 793	537 425	21 367	3.98
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		2 600	2 600	100.00
	Total III		2 600	2 600	100.00
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	120 840	65 359	55 481	84.89
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 513	10 572	5 941	56.20
	Dettes fiscales et sociales	43 127	40 868	2 259	5.53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	160 808	16 066	144 742	900.93
	Produits constatés d'avance (1)	22 097	15 496	6 601	42.60
	Total IV	363 384	148 360	215 024	144.93
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	922 177	688 386	233 792	33.96

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

363 384 148 360

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	1 285. 00	1 285. 00		
20500000 CONCESSION BREVETS LOGICIELS	1 925. 00	1 925. 00		
28050000 AMORTISSEMENTS LOGICIELS	640. 00-	640. 00-		
FONDS COMMERCIAL	100 000. 00	100 000. 00		
20700000 FONDS COMMERCIAL	100 000. 00	100 000. 00		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	133. 77	201. 77	68. 00-	33. 70-
21540000 MATERIEL ET OUTILLAGE	540. 82	540. 82		
28154000 AMORT. MATERIEL OUTILLAGE	407. 05-	339. 05-	68. 00-	20. 06-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 169. 70	7 744. 87	1 575. 17-	20. 34-
21810000 INSTAL.AGENCEM.AMENA.DIV.	2 500. 00	2 500. 00		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	6 500. 90	6 500. 90		
21830000 MAT.BUREAU & MAT.INFORMAT	11 269. 67	11 242. 91	26. 76	0. 24
21840000 MOBILIERS	574. 98	574. 98		
21841000 OEUVRES D'ART	1 550. 00	1 550. 00		
28181000 AMORT. INSTAL. AGENCEM.	2 500. 00-	2 500. 00-		
28182000 AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT	2 023. 00-	604. 00-	1 419. 00-	234. 93-
28183000 AMORT. MAT.BUREAU. INFORM	10 469. 85-	10 788. 92-	319. 07	2. 96
28184000 AMORT. MOBILIERS	288. 00-	96. 00-	192. 00-	200. 00-
28184100 AMORT. OEUVRES D'ART	945. 00-	635. 00-	310. 00-	48. 82-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 670. 00	14 670. 00		
27500000 DEPOTS & CAUTION. VERSES	14 670. 00	14 670. 00		
Total II	122 258. 47	123 901. 64	1 643. 17-	1. 33-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	206 256. 87	92 439. 00	113 817. 87	123. 13
41100000 CLIENTS	198 651. 55	86 664. 95	111 986. 60	129. 22
41600000 CLIENTS DOUTEUX	8 296. 32	14 867. 29	6 570. 97-	44. 20-
41810000 CLIENTS - FAE	1 440. 00	900. 00	540. 00	60. 00
49100000 DEPRECIATIONS COMPTES CLIENTS	2 131. 00-	9 993. 24-	7 862. 24	78. 68
AUTRES CREANCES	36 478. 04	2 709. 73	33 768. 31	NS
40100000 FOURNISSEURS	2 128. 44	765. 68	1 362. 76	177. 98
42110000 REMUNERATIONS PERSONNEL	4. 01		4. 01	
44400000 ETAT. IMPOT SUR BENEFICES	7 387. 00		7 387. 00	
44562000 TVA S/ IMMOBILISATIONS	1 147. 41		1 147. 41	
44566000 TVA AUTRES BIENS/SERVICES	393. 33	416. 39	23. 06-	5. 54-
44566200 TVA S/ OP. INTRACOMMUNAUTAIRES	8. 44		8. 44	
44583000 TVA A REGULARISER	817. 24	579. 18	238. 06	41. 10
44586000 TVA/FACTURES NON PARVEN.	206. 15	0. 28	205. 87	NS
44587000 TVA / FACTURES A ETABLIR	24 386. 02	948. 20	23 437. 82	NS
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	499 399. 72	399 399. 72	100 000. 00	25. 04
50800000 VALEUR MOBILIERE	499 399. 72	399 399. 72	100 000. 00	25. 04
DISPONIBILITES	57 418. 52	69 057. 82	11 639. 30-	16. 85-
51200000 CIC - COMPTE COURANT PRO	57 418. 52	69 057. 82	11 639. 30-	16. 85-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	365. 63	877. 80	512. 17-	58. 35-
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	365. 63	877. 80	512. 17-	58. 35-

1 1 1

1 1 1

Désignation de l'entreprise : SELARL AAD AVOCATS

Adresse de l'entreprise : 42 rue de Metz

31000 TOULOUSE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET*

8 1 2 0 9 5 8 3 4 0 0 0 1 4

Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le : 31 12 2022		N-1 31 12 2021				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 925	AG	640	1 285		1 285		
	Fonds commercial (1)	AH	100 000	AI		100 000		100 000		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP		AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	541	AS	407	134		202		
	Autres immobilisations corporelles	AT	22 396	AU	16 226	6 170		7 745		
Immobilisations en cours	AV		AW							
Avances et acomptes	AX		AY							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
	Autres participations	CU		CV						
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
	Autres titres immobilisés	BD		BE						
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières*	BH	14 670	BI		14 670		14 670		
	TOTAL (II)	BJ	139 531	BK	17 273	122 258		123 902		
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
Produits intermédiaires et finis		BR		BS						
Marchandises		BT		BU						
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW						
CREANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	208 388	BY	2 131	206 257		92 439	
		Autres créances (3)	BZ	36 478	CA		36 478		2 710	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	499 400	CE		499 400		399 400	
DIVERS	Disponibilités	CF	57 419	CG		57 419		69 058		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	366	CI		366		878		
	TOTAL (III)	CJ	802 050	CK	2 131	799 919		564 484		
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM								
Ecart de conversion actif* (VI)		CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	941 581	CA	19 404	922 177		688 386		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	14 670	(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks		Créances :				

* De construction, construction, etc. mobilières sont classées dans la catégorie 2022

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros

POLE SUD HAUTE GARONNE

Désignation de l'entreprise : SELARL AAD AVOCATS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1.05. 00.0)	DA	105 000	105 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport.	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Reserve légale (3)	DD	10 500	10 500
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	408 425	366 532
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	34 867	55 393
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	558 793	537 425
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		2 600
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		2 600
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	120 840	65 359
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 513	10 572
	Dettes fiscales et sociales	DY	43 127	40 868
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	160 808	16 066
	Compte regul	EB	22 097	15 496
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	363 384	148 360
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	922 177	688 386
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Reserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Reserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	363 384	148 360
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SELARL AAD AVOCATS

42 rue de Metz

31000 TOULOUSE

DOSSIER FISCAL

POLE SUD HAUTE GARONNE

1 ESPL ALBERT SCHWEITZER

31130 BALMA

05 61 25 33 33

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SELARL AAD AVOCATS		42 rue de Metz	
SIRET	8 1 2 0 9 5 8 3 4 0 0 0 1 4	31000 TOULOUSE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET															
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITE

Activités exercées	ACTIVITES JURIDIQUES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	----------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	41 020	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	☐		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art 244 quater W ☐					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre		☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Date	Lieu TOULOUSE
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Qualité et nom du signataire	
		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise : SELARL AAD AVOCATS

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	101 925	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants]		L9		KJ		KK		
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants]		M1		KM		KN		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants]		M2		KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]		M3		KS	541	KT			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	2 500	KW			
		Matériel de transport *					KY	6 501	KZ			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	13 368	LC			
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	22 910	LO		LP	616	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	14 670	IU		IV			
TOTAL IV					LQ	14 670	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	139 505	ØH		ØJ	616		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas séparer le montant des virements)

CORPORELLES

FINANCIÈRES

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par cessons à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		IV		IW	101 925	IX	101 925	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	541	ML	541
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	2 500	MO	2 500
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	6 501	MR	6 501
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	589	MT	13 395	MU	13 395
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		NZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	589	NH	22 936	NI	22 936
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW	
Autres participations		IO		OX		OY		OZ		
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	14 670	2G	14 670	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	14 670	2H	14 670	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	589	OL	139 531	OM	139 531	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable en Euros

POLE SUD HAUTE GARONNE

Designation de l'entreprise										SELARL AAD AVOCATS										Neant ☐																													
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*																																															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										Montant des amortissements au début de l'exercice					Augmentations : dotations de l'exercice					Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises					Montant des amortissements à la fin de l'exercice																								
Frais d'établissement et de développement										CY					EL					EM					EN																								
Fonds commercial										RE					RF					RI					RJ																								
Autres immobilisations incorporelles										PE					640					PF					PG					PH					640														
TOTAL I										RK					640					RM					RN					RO					640														
Terrains										PI					PJ					PK					PL																								
Constructions										PM					PN					PO					PQ																								
										PR					PS					PT					PU																								
										PV					PW					PX					PY																								
Installations techniques, matériel et outillage industriels										PZ					339					QA					68					QB					QC					407									
Autres										QD					2 500					QE					QF					QG					2 500														
Immobilisations corporelles										QH					604					QI					1 419					QJ					QK					2 023									
										QL					11 520					QM					772					QN					589					QO					11 703				
										QP										QR										QS										QT									
TOTAL II										QU					14 963					QV					2 259					QW					589					QX					16 633				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)										QN					15 603					QP					2 259					QQ					589					QR					17 273				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS										REPRISES										Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																											
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres					Colonne 2 Mode dégressif					Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel					Colonne 4 Différentiel de durée et autres					Colonne 5 Mode dégressif					Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel																						
Frais d'établissements		M9					N1					N2					N3					N4					N5					N6																	
Fonds commercial		RP					RQ					RR					RS					RT					RU					RV																	
Autres immob incorporelles		N7					N8					P6					P7					P8					P9					Q1																	
TOTAL I		RW					RX					RY					RZ					SB					SC					SD																	
Terrains		Q2					Q3					Q4					Q5					Q6					Q7					Q8																	
Constructions		Q9					R1					R2					R3					R4					R5					R6																	
		R7					R8					R9					S1					S2					S3					S4																	
		S5					S6					S7					S8					S9					T1					T2																	
Inst techniques mat et outillage		T3					T4					T5					T6					T7					T8					T9																	
Autres immobilisations corporelles		U1					U2					U3					U4					U5					U6					U7																	
		U8					U9					V1					V2					V3					V4					V5																	
		V6					V7					V8					V9					W1					W2					W3																	
		W4					W5					W6					W7					W8					W9					X1																	
TOTAL II		X2					X3					X4					X5					X6					X7					X8																	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL										NM															NO																						
TOTAL III		NL										NM															NO																						
Total général (I+II+III)		NP					NQ					NR					NS					NT					NU					NV																	
Total général non ventile (NP + NQ + NR)		NW										Total général non ventile (NS + NT + NU)					NY										Total général non ventile (NW - NY)					NZ																	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*																																															
Frais d'émission d'emprunt à étaler																				Z9					Z8																								
Primes de remboursement des obligations																				SP					SR																								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable En Euros

POLE SUD HAUTE GARONNE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise SELARL AAD AVOCATSNeant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TF	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TV	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	Ik	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes réparations	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9I	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TV	WZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5c du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Designation de l'entreprise

SELARL AAD AVOCATS

31/12/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise				SELARL AAD AVOCATS				Neant			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UI		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	14 670	UV	14 670	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Chients douteux ou litigieux	VA	8 296		8 296						
	Autres créances clients	VA	200 092		200 092						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée)	VO		ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UV	4		4						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	7 387		7 387					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	26 959		26 959					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 128		2 128						
	Charges constatées d'avance	VS	366		366						
	TOTAUX		VT	259 902	VL	259 902	VV				
RENOUVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes aupres des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	VG									
	a plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 500		1 500						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 513		16 513						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 224		6 224						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 077		3 077						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	33 775		33 775						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	52		52						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	119 340		119 340						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	160 808		160 808						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	22 097		22 097						
TOTAUX		VY	363 384	VZ	363 384						
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SELARL AAD AVOCATS		Neant ☐ *		Exercice N. clos le :		3 1 1 2 2 0 2 2									
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	34 867						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Remuneration du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB						
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG			WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW						
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3 et 212 bis)		XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										Y7	6 153					
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposables au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)										J8				
			- imposables au taux de 0 %										ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme										WN				
		- Plus-values soumises au régime des fusions										WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ				
								Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3					
										TOTAL I	WR	41 020					
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *												WT					
Prov. et charges à payer non déduites, antérieurement taxées et réimputées des résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposables au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV				
			- imposables au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007)										WH				
			- imposables au taux de 19 %										WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs										XB				
			Autres plus-values imposables au taux de 19 %										I6				
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ					
		Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A					XA						
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX					
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*											ZY					
	Majoration d'amortissement *											XD					
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3			Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA				
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)		XC									
	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			Z de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS					
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9			Créance déduite par le report en arrière du déficit		ZI			YG					
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	YH						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		NI			41 020				NJ						
		déficit (II moins I)															
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL							XL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				NN			41 020				XO						

Designation de l'entreprise SELARL AAD AVOCATSNeant ☒ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Deficits restant à reporter au titre de l'exercice precedent (1)	K4	
Deficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Deficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Deficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Deficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant deductible correspondant aux droits acquis par les salaires pour les entreprises placees sous le regime de l'article 39-1 1e bis A1 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(a detailler sur feuillet separe)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnites pour conges à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non deductibles pour les entreprises placees sous le regime de l'article 39-1 1e bis A1 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne W1	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la reintegration ou de la deduction	Montant au debut de l'exercice	Imputations	Montant net a la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porte sur la ligne YK du tableau 2058 B depose au titre de l'exercice precedent

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Article 41
1 des Impôts

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Designation de l'entreprise SELARL AAD AVOCATS										Neant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Resultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	55 393		Dividendes	- Autres réserves	ZD	41 893			
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF	13 501				
					Report à nouveau	ZG	(1)				
	TOTAL I	0F	55 393		(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	55 393			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N											
Exercice N-1											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	16 048	33 600	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée de mois)				J8			NQ	44 270	41 327	
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Remunerations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	6 068	6 543	
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	87 225	50 594	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	153 611	132 063	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	2 012	1 971	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS			9Z	138	19	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	2 150	1 990	
IVA	- Montant de la TVA collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)							YY	288 897	189 979	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	12 656	11 818	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*							0B	11 093		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK			
	- Numero de centre de gestion agréé *				XP						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
RÉGIME DE GROUPE*	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe				JA						
	Plus-values à 15 %				JK						
	Plus-values à 19 %				JAI						
	Groupe résultat d'ensemble				JD						
	Plus-values à 15 %				JN						
	Plus-values à 19 %				JP						
Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH							
N° SIRET de la société mère du groupe				JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise

SELARL AAD AVOCATS

Neant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *	1	IPHONE 7 PL NOIR	589	589		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
(7)		(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
I - Immobilisations *	1	207	207				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement définie par les lois de 1966, 1968 et 1975 effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))		207				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise SELARL AAD AVOCATS

Neant! ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values realisees^	Montant anterieurement reintegre	Montant compris dans le resultat de l'exercice	Montant restant a reintegrer
Plus-values realisees au cours de l'exercice	Imposition repartie				
	sur 3 ans (entreprises a l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une duree differente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values realisees au cours des exercices anterieurs	Imposition repartie	Montant net des plus-values realisees a l'origine	Montant ante- rieurement reintegre	Montant rapporte au resultat de l'exercice	Montant restant a reintegrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une duree differente (art 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (a preciser) au titre de	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport a une societe d'une activite
professionnelle exercee a titre individuel (toutes societes)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant ante- rieurement réintégré	Montant rapporte au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise SELARL AAD AVOCATS

Neant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②	
Gains nets retenus de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22.8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes a long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①		②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes a long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Designation de l'entreprise		SELARL AAD AVOCATS					Neant ☒ *	
I		SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la reserve spéciale a la clôture de l'exercice precedent (N-1)		1						
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2						
TOTAL (lignes 1 et 2)		3						
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)		6						
Montant de la reserve spéciale a la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7						
II		RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice				
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SELARL AAD AVOCATS		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		YP	0
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	342 201
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	207
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	342 408
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	199
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	1 058
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	434
TOTAL 2		OM	1 691
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	27 416
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	86 050
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 108
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	114 574
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	229 525
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	229 525
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	342 408
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2022
Date de cessation		HR	31/12/2022
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0

(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée, ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE et dans la notice n° 2053-NOT-ND à cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Neant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 1 2 0 9 5 8 3 4 0 0 0 1 4

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

SELARL AAD AVOCATS

ADRESSE (voie)

42 rue de Metz

CODE POSTAL

31000

VILLE

TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

105 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

AMICHAUD-DABIN

Prenom(s)

Armelle

Nom marital

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

105 000

Naissance

Date

060864

N° Département

87

Commune

LIMOGES

Pays

FR

Adresse

N°

42

Voie

rue de Metz

Code postal

31000

Commune

TOULOUSE

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

Prenom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**AAD Avocats
S.E.L.A.R.L au capital de 105 000 €
42 Rue de Metz
31000 TOULOUSE
RCS 812 095 834**

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 30 JUIN 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 34 867 euros, de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	34.867 euros
------------------------	--------------

Affectation

Au compte « autres réserves »	18 089 euros	
A titre de dividende	16 778 euros	
Totaux	34.867 euros	34.867 euros

Le dividende unitaire brut par part sociale est de 1,60 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social.

Régime fiscal du dividende pour les personnes physiques

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code Général des Impôts), soit sur option expresse, irrévocablement et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13 et 158 du Code Général des Impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Par ailleurs, l'associée unique prend acte qu'en application de l'article L131-6 du code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut de travailleur non salarié dans la Société (ainsi que leur conjoint, partenaire de pacs et leurs enfants majeurs non émancipés) sont assujettis à :

- Prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

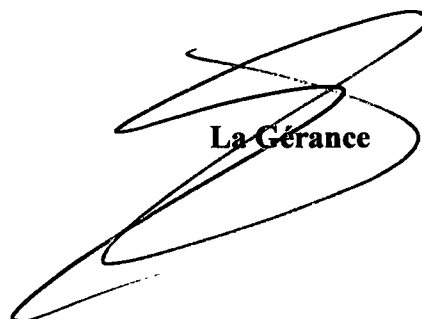
- Cotisations et contributions TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Rappel des dividendes distribués

L'associée unique prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants, au titre des deux précédents exercices sociaux de la Société :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2019	10 500 €	-	-
31 décembre 2020	10 500 €	-	-
31 décembre 2021	13 500 €	-	-

Pour copie certifiée conforme


La Gérance